Louis Magiorani

La chaussée, les moulins de La Chaussée, et l' « étang de Chambord », communes de Chambord et de Huisseau-sur-Cosson (Loir-et-Cher).

du XIIIe au XVIIe siècles.

Note liminaire.

Peut-être vous donnerai-je l'impression parfois d'être lourd dans mon argumentation, mais, au vu (et au su) de la crise de confiance générée chez mes premiers lecteurs (qui se disaient historiens ou archéologues) par l'approche archéologique de ce dossier, je me devais d'être particulièrement convaincant, en lui joignant une approche historique sans faille dans cette dernière version.

Les moulins et l'étang.

Les moulins de La Chaussée se retrouvent dans les textes et la mémoire populaire. Les textes sont moins rares qu'on aurait pu le craindre pour une période aussi reculée. La localisation qu'ils en donnent, chacun pris séparément, reste assez vague à quelques exceptions près. Cependant, le corpus qu'ils forment est tout-à-fait porteur de sens. La mémoire des habitants du lieu est plus précise quant à l'emplacement des moulins, mais l'histoire qu'ils en ont gardée tient à peu de chose. Ce n'est pas au hasard que j'ai tenté cette recherche à La Chaussée-le-Comte. Les vestiges qui y subsistent aujourd'hui ont été suffisants pour en générer l'envie.

LOCALISATION.

« Daté du 12 avril 1241, le testament de la comtesse de Blois, Marie d'Avesnes, épouse de Hugues de Châtillon, mentionne un étang que son mari avait fait établir dans le Cosson, au-dessus d'Huisseau.

Selon A. Dupré, une charte de juin 1248 place cet étang à proximité de Chambord ; « cette retenue d'eau, qui n'existe plus, serait située dans le village de La Chaussée-le-Comte, commune d'Huisseau-sur-Cosson, auquel elle aurait donné son nom et où se verraient des traces de l'étang desséché »[1].

Sans s'embarrasser de la citation de Dupré, le testament de Marie d'Avesnes semble suffisamment fondateur « *dans le Cosson, au-dessus d'Huisseau* ».

Je n'ai relevé aucun signe de construction en suivant la rivière entre le château de Chambord et la Chaussée-le-Comte. La présomption est forte, si l'on joint ce constat[2] au testament de la comtesse, pour que le lieu de la Chaussée ne fasse qu'un avec celui de la Chaussée-le-Comte qui recèle des restes significatifs.

---

[1] H. Delétang, L'eau et les étangs, La Sologne et son passé n° 8, *Bull. du G.R.A.H.S.*, t. 12, n° 3-4, juillet-décembre 1990, *De l'Histoire à l'archéologie : les premiers étangs de Sologne*, p. 49.

[2] Mais le terrain recèle des richesses cachées.

« *Au-dessus d'Huisseau* » signifie selon l'usage : en amont. Un autre site abritant une chaussée, des moulins, un pont, entre le bourg d'Huisseau et la Chaussée-le-Comte, peut-il abriter une copie de ce que l'on trouve en ce dernier endroit ? Improbable. Un texte, faisant partie d'une liasse des archives Joursanvault, renforce cette présomption.

« *Pierre Breton, maître des rivières du comté de Blois, déclare que* ***les moulins de la chaussée le comte****, près Chambort,* ***ont chomé*** *certain temps* ***pour prendre des poissons, audit étang****, pour l'ostel monseigneur* » (entre 1344 et 1377 pour l'ensemble des pièces[3]). Après le lien « moulin de la chaussée / étang de Chambord », commun à la plupart des textes, ce document complète par le lien « moulins de La Chaussée-le-Comte / étang de Chambord ». Il en découle le lien : « la chaussée / La Chaussée-le-Comte ».

Parallèlement, une quittance du 28 octobre 1360 apporte sa part à ce débat :

Quittance[4] par Pierre Marque, « *escuier, de deux muys de mousturaiche …. a la mesure de Chambort en déduction de XVII muys que jay …sur les molins de la chaucée le conte* ».

LE TEXTE DE 1640.

Les projets.

En 1640, Gaston d'Orléans, lassé des inondations causées par les crues du Cosson au pied du château de Chambord, fait établir un devis pour la libération de son cours aval et l'assèchement du marais dans lequel il coule[5].

Il y est dit

« *L'entrepreneur desmolira tous les moulins à eaue qui sont au nombre de quatre au dessous du pont es la chaussée dans la vallée tirant vers blois …*».

Tout se joue avec le mot « *au-dessous* ». Les moulins de la Chaussée[6] sont, au sens strict du terme, situés au-dessous de la chaussée, c'est-à dire du côté aval de celle-ci et non du côté amont (Fig. 1). Compter les moulins ci-dessus dans les quatre recensés en 1640 serait un piège conduisant à supposer que les moulins de la Chaussée étaient quatre. Je l'ai un temps pensé, en contradiction avec le terrain, et cette hypothèse fut la seule retenue par mes contradicteurs.

« …lesquels son altesse roiale sera obligée d'achepter[7] »… pour les faire détruire ensuite. La fin du texte indique les quatre moulins visés (fig. 1) :

---

[3] Joursanvault, *Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault* ; Histoire Générale de France, Histoire des Provinces de France, Techener 1838 ; Google, Recherche de livres, numérisation 2007, lot n° 681.
Ce catalogue est celui de la vente de ces archives, dispersées à Blois, Orléans, Tours, Paris et jusqu'en Grande-Bretagne. « *Il n'est pas exclu que certaines puissent se trouver encore en des mains privées* » indique M. Guignard responsable du fonds ancien, à la bibliothèque Abbé Grégoire, à Blois. Il eut été intéressant de retrouver l'original, mais ni Blois, ni Orléans n'en disposent. Par ailleurs, les recherches sont difficiles car les références de la vente ne sont pas celles des différents lieux de dépôt.

[4] Bibliothèque Abbé Grégoire, Blois, fonds Joursanvault, S 51.

[5] A.D. de L.-et-Ch., 3 E 27/277, 13 novembre 1640. Voir le texte complet en annexe.

[6] Pardonnez cette anticipation sur la démonstration, mais rien ne peut se comprendre autrement.

[7] D'acheter.

« *Secondement il faudra commancer a travailler du moullin de Vigneul*[8] *vers celuy de Nanteuil*[9] *… Ensuitte depuis le moullin de crottaux*[10] *jusque a celuy dhuisseau et de la jusques au pont de la Chaussée* ***le conte*** [ces deux derniers mots en surcharge entre

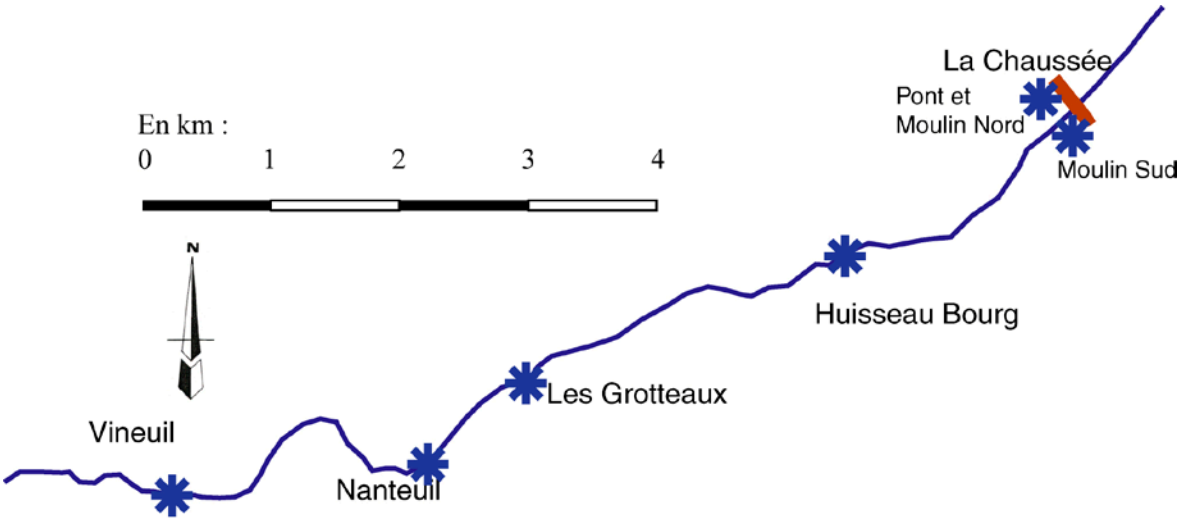

Fig. 1 : Figuration des moulins de la chaussée et des quatre moulins « *au dessous du pont es la chaussée dans la vallée tirant vers blois* ».

deux lignes] … ».

Nommément désignés : Vineuil, Nanteuil, les Grotteaux, le bourg d'Huisseau. Ces moulins sont présents sur un plan du XIXe siècle[11], sauf le moulin du bourg d'Huisseau.

Les trois premiers ont survécu, en plus ou moins bon état, jusqu'à nos jours. Le projet global de démolition du duc d'Orléans n'a pas été exécuté.

L'exception d'Huisseau.

Le dernier moulin nommé appelle l'attention par son absence sur le plan du XIXe.

Celui-ci, comme celui des Grotteaux, est cité dans une charte[12] de 1381 par Guy de Chatillon :

« *les religieulx …de nostre dame de bourgmoien ayent assis ez nostre chastellenie trois moulins a quatre roues tous moulans cest assavoir les moulins dhuisseau a deux roues le moulin de souvigny les seurs a une roue assis ez la solongne et le molin de croteaux a une roue assis en beausse…* »

Le moulin d'Huisseau[13] (fig. 2) « *assis sur la riviere du cosson* » est décrit ainsi le 9 novembre 1645 « *maison a demourer sellier estables sous lad maison et autres logis… chaussee… pescherye des deux costez dicelle riviere … saullées et aultres arbres…* » et donné en bail par « *les relligieux de bourmoien* » à «*Jehan Labbé mousnier* » pour dix-huit ans.

---

[8] Vineuil.
[9] A environ 4 km en aval du bourg d'Huisseau.
[10] Les Grotteaux, à environ 3 km en aval de Huisseau. Le Service de l'Inventaire y signale un moulin restauré.
[11] A. D. L.-et-Ch., 1 Fi 836, cours du cosson de Chambord à Vineuil. Le document est non daté.
[12] A. D. L.-et-Ch., 3 H 62, pièce n° 2.
[13] A. D. L.-et-Ch., 3 H 62, pièce n° 7, p. 3, 12.

Le 20 juin 1646, sa veuve, Perine Boissière abandonne le bail au profit de Estienne Bellin « *demourant a morest* » pour le reste du temps à courir sur le bail.

Un tel établissement pouvait ralentir « *l'escoullement de l'eaue* », mais, apparemment, les travaux de destruction du moulin d'Huisseau[14](fig. 2) ont pris du retard.

Tellement de retard que, le 7 janvier 1717, Messire Jacques François de Johanne, seigneur de Saumery[15], se déclare « *debteur envers les venerables chanoines … de l'abbaye de nostre dame de bourmoyen* » pour « *un moulin a eau assis en la paroisse d'huisseau* ».

« Le dernier bail[16] retrouvé remonte au 8 janvier 1769 ».

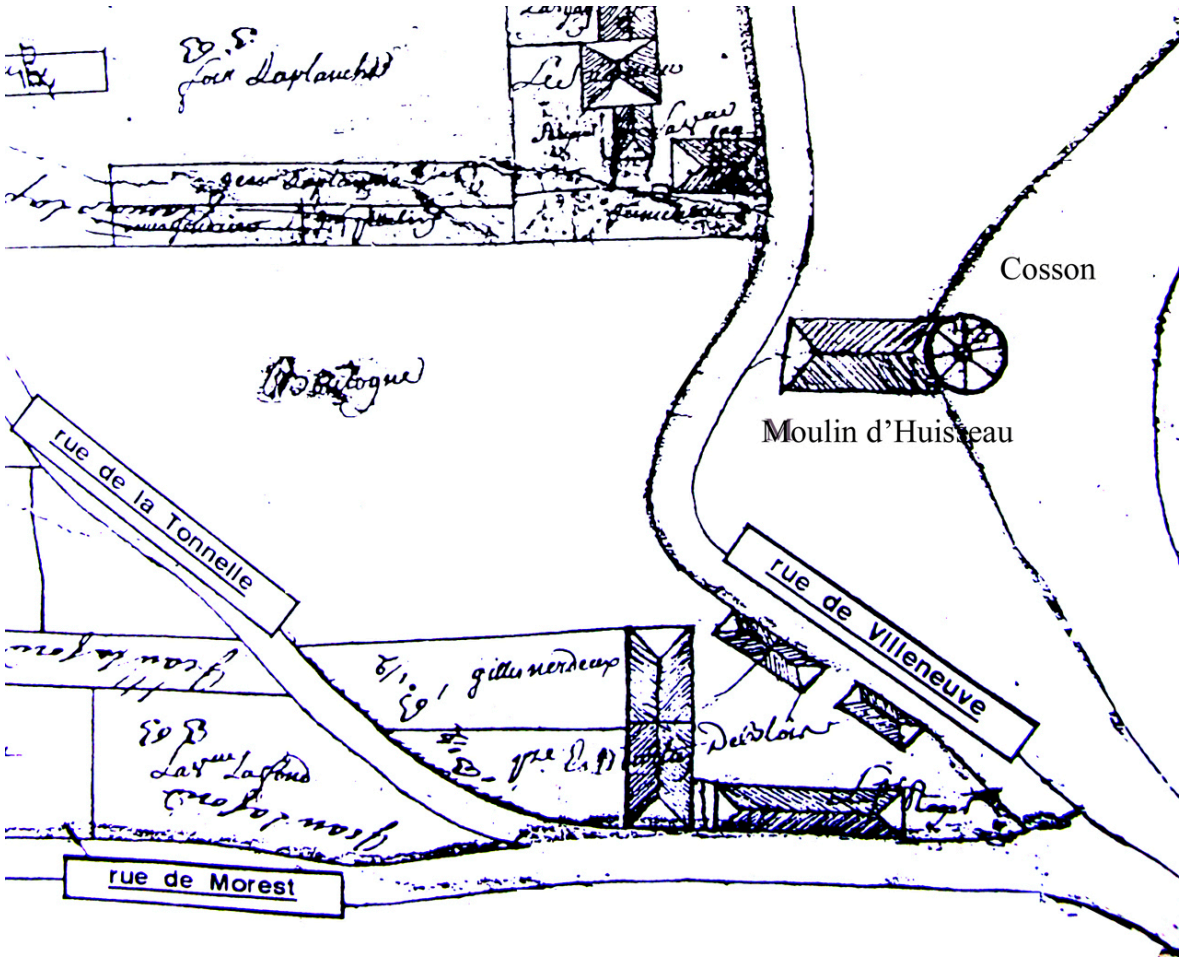

Fig. 2 : Le site du moulin d'Huisseau au XVIIIe siècle.

Une enquête de voisinage m'amena au 2 rue de Villeneuve à Huisseau, ancienne maison Rangeard. Plus aucun signe du moulin, mais le propriétaire me fit voir l'île séparant la rivière en deux bras, dont celui rive droite, alimentait les roues.

Les quatre moulins ont perduré de leur fondation médiévale jusqu'à la période moderne. Si certains peuvent avoir souffert de destructions, elles ont une autre origine que les intentions de Gaston d'Orléans. Il n'a acheté ni Huisseau bourg, ni les Grotteaux,

[14] A. D. L.-et-Ch., 1 Fi 146 ; censif de Villeneuve (extrait).
[15] A. D. L.-et-Ch., 3 H 62, pièce n° 12.
[16] Bernard Vernon, *Petite histoire d'un disparu : Le moulin du bourg d'Huisseau*, Huisseau 1991.

à Bourmoyen. Il n'a rien détruit « *au dessous du pont es la chaussée dans la vallée tirant vers blois* ».

Le devis demandé par Gaston d'Orléans a le grand mérite de remonter tout le cours du Cosson depuis Vineuil jusqu'au-delà du château de Chambord. La distance du moulin d'Huisseau à la Chaussée est clairement soulignée :

« *jusque a celuy dhuisseau et* ***de la*** *jusques au pont de la Chaussée le conte* ».

Les quatre moulins cités sont bien sous la chaussée, mais ne font pas partie des moulins de la Chaussée-le-Comte.

Travaux.

La suite des travaux est prévue ainsi :

« *Ensuitte dans le pont de la chaussée le conte* [ces deux derniers mots en surcharge entre deux lignes] *il faudra encore faire une arche de pareille largeur…*

Ensuitte depuis led pont de la chaussée dans le fonds es la vallée de Villebourry[17] *tirant a droite ligne vers chambort suivant le tour de lad vallée sur la longueur de mille thoises il faudra faire un canal ayant pareille largeur de trente pieds par hault …*

Ensuitte il faudra continuer ledict canal passant davant chambort dans le fonds de lad vallée tirant a droite ligne jusques au gué du Pinet[18] *sur la largeur de vingt quatre pieds par hault …* »

Ce sont là les termes du projet de canalisation du Cosson sur toute la traversée du parc.

Les deux surcharges (Chaussée) **Le Conte** soulignent, s'il en était encore nécessaire, l'identité de lieu entre la chaussée et la Chaussée-le-Comte. Les deux termes sont employés l'un pour l'autre selon l'humeur du scripteur. Sans doute, un usage ancien privilégiait « la chaussée » ce qui motive à deux endroits du texte, mais pas partout, la surcharge « le Conte », surcharge explicable par un changement dans les habitudes de dénomination.

Le « marais » à assécher en 1640 ne correspond pas uniquement à l'étang de Chambord, mais à toute la vallée : le Cosson s'écoule à travers un marais. L'étang de Chambord, après quatre siècles d'apports alluviaux vers 1640, devait avoir perdu de la profondeur et pouvait avoir cet aspect marécageux.

Mais qu'en est-il des moulins de la chaussée ? Ils ne sont pas cités dans le devis[19] ; l'étang de Chambort, pas davantage. Deux hypothèses sont l'une et l'autre plausibles :

- leur destruction est implicite,
- l'état de délabrement du pont et des moulins de la chaussée est trop avancé pour être véritablement gênant, du moins en 1640.

[17] Lieu-dit au sud de la rivière, entre la Chaussée-le-Comte et le château de Chambord.

[18] A l'extrême est du parc, non loin du pavillon de Thoury.

[19] Mme Chatenet, *Chambord*, 2001, p. 149, semble s'appuyer sur ce texte pour annoncer : « Deux moulins doivent être détruits à La Chaussée-le-Comte ». Sans doute l'origine de cette affirmation est-elle à prendre dans un autre document que je n'ai pas su retrouver.

LE SITE de la Chaussée-le-Conte, aujourd'hui.

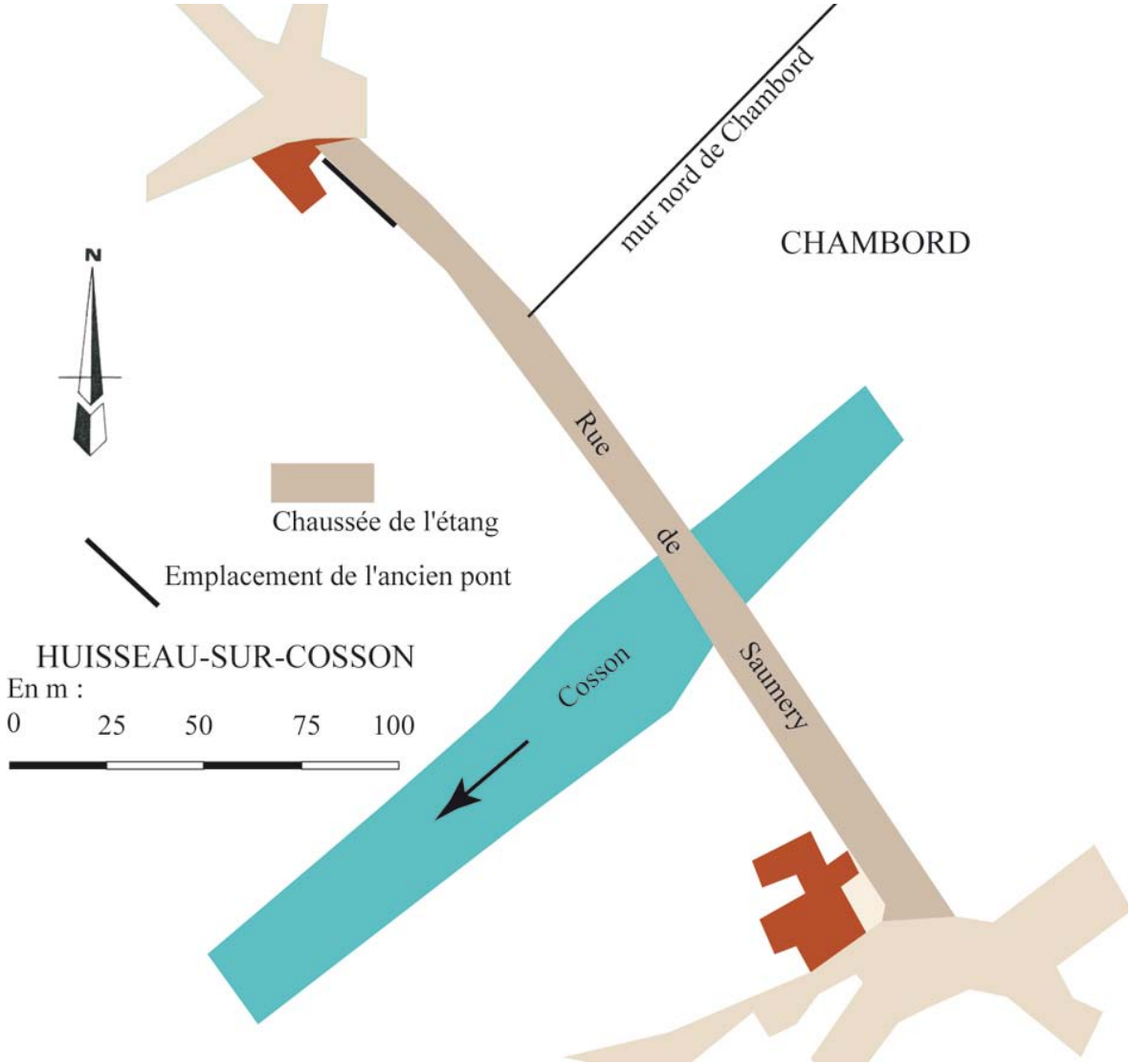

Fig. 3 : Le site des moulins de la Chaussée et de l'Etang de Chambord, aujourd'hui (Cadastre).

Abandonnons l'histoire pour l'archéologie.

Le site (fig. 3) s'étend à la limite des communes de Huisseau-sur-Cosson et de Chambord, de part et d'autre de la rue de Saumery qui, dans sa partie ombrée de gris, passe sur l'ancienne chaussée de « *l'estaing de chambort* ». En amont, se trouvait cet étang, occupant un espace que le mur nord de Chambord partage aujourd'hui en deux. A l'extrémité sud de cette digue[20], le 1 de la rue de Saumery abrite les restes d'un moulin. Au nord, les propriétaires du 9 de cette même rue tiennent les restes d'un pont par lequel s'écoulaient les eaux de la rivière, détournées par la chaussée.

[20] Le terme de « chaussée » génère une ambigüité : Il désigne à la fois le lieu-dit et la chaussée d'un étang. Chaque fois qu'il aurait pu être employé dans cette dernière acception, je lui ai préféré le terme « digue ».

Le même site au XIVe siècle (fig. 4).

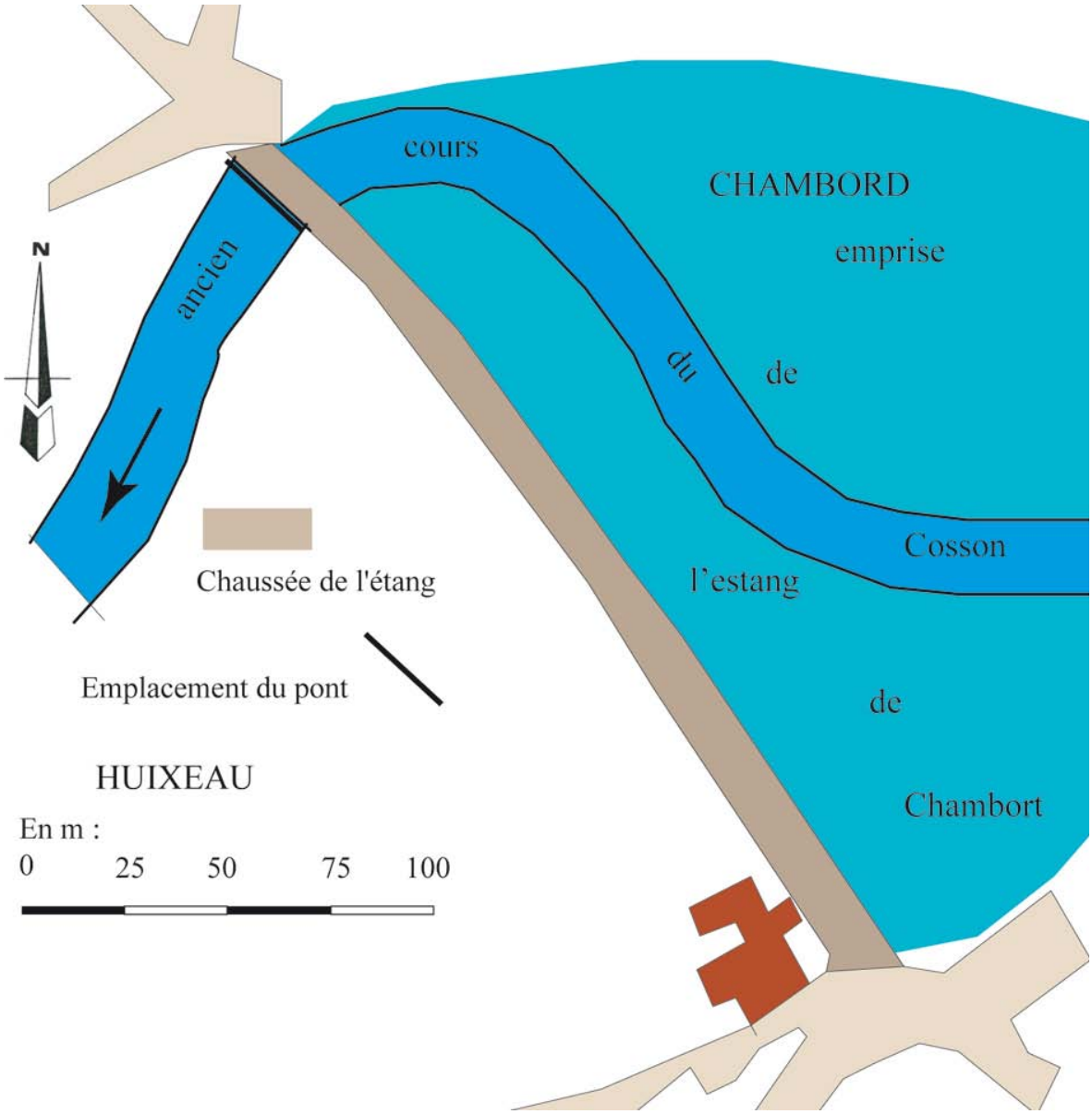

Fig. 4 : Le site au quatorzième siècle.

La représentation du bâtiment présent aujourd'hui à l'angle nord du pont nord a été gommée ; comme nous le verrons dans la partie qui lui est consacrée, son existence est postérieure à 1680 : il n'apparaît pas sur le plan Poictevin dressé vers cette date.

LE MOULIN SUD aujourd'hui (fig. 5).

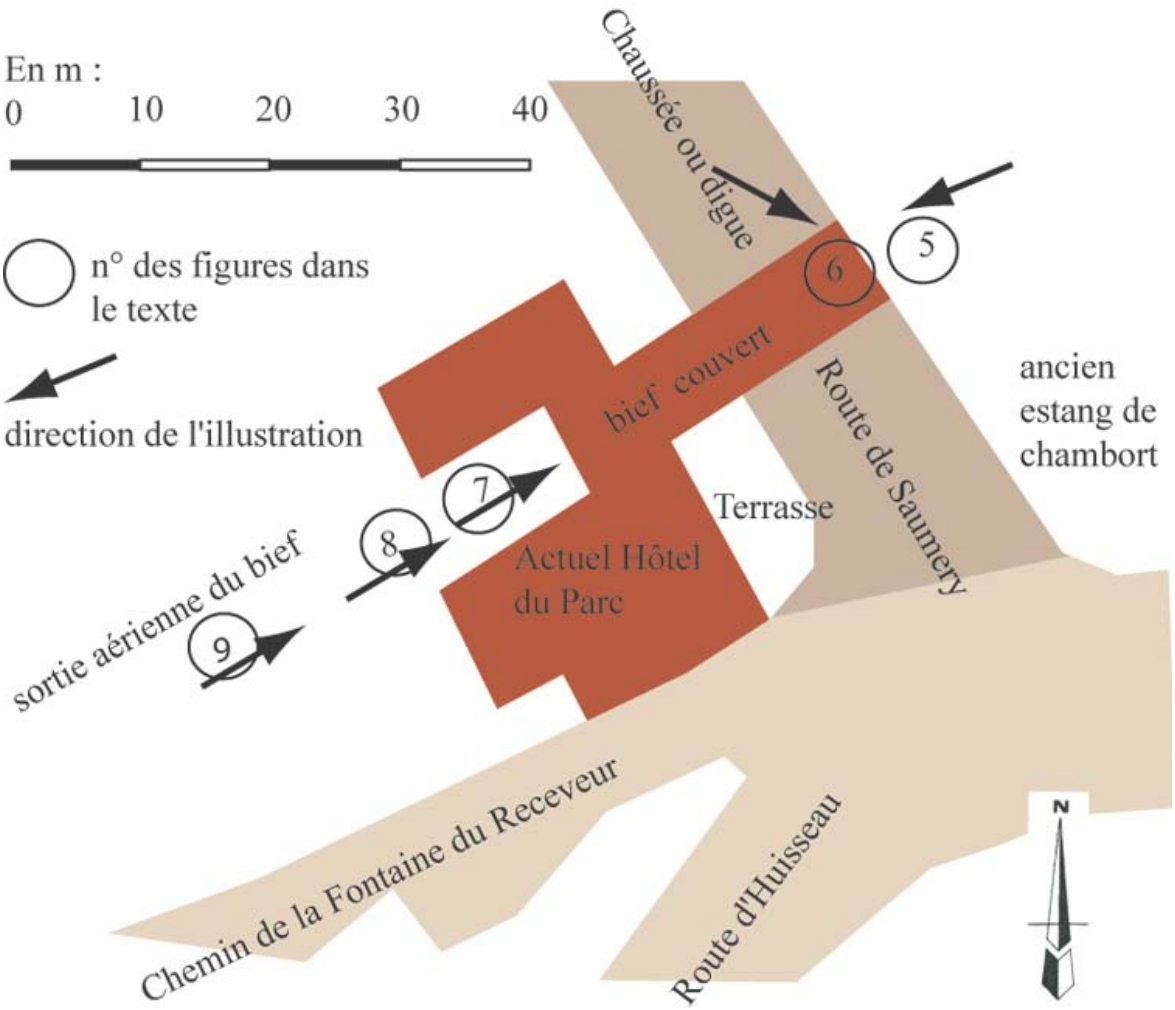

Fig. 5 : Plan approché, actuel, du site du moulin sud.

Un certain nombre d'indices sont disponibles, en des endroits divers. Chacun porte une part de sens qui ne s'exprime vraiment que dans leur collection.

Le premier de ces indices se situe en paroi de la muraille qui maçonne le contrebas, côté Chambord (fig. 6) au long du jardin du pavillon de La Chaussée (parc). Dans ce dessin pierre à pierre, on voit nettement deux piliers qui descendent jusqu'au niveau du sol. Ces piliers bordent une maçonnerie qu'on peut, en première approche, interpréter comme l'obturation d'un conduit passant sous la digue.

On remarque aussi que le niveau de la route, calculé d'après la hauteur du mur de clôture du parc, descend légèrement en-dessous du haut des piliers. Si obturation d'un conduit il y a, une partie de la maçonnerie qui le couvre doit saillir au-dessus de la digue.

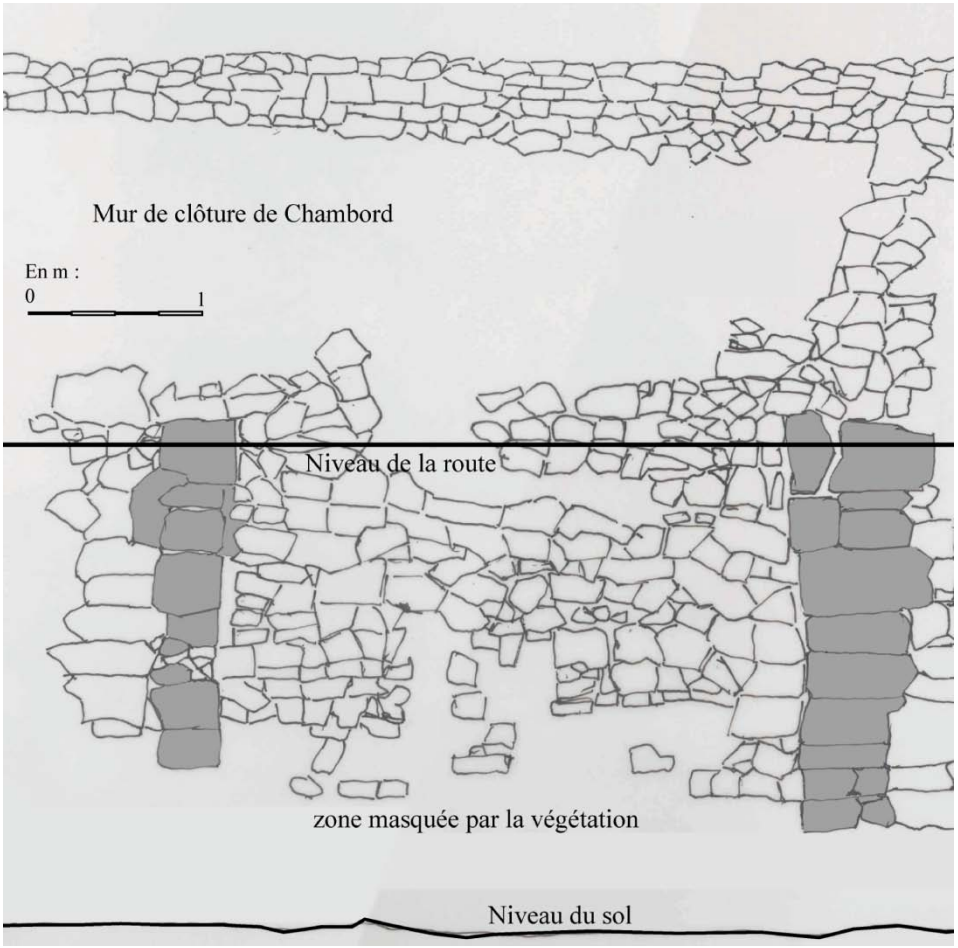

Fig. 6 : Le mur, côté Chambord, et les deux piliers.

Pour quitter Chambord et aller à Huisseau, il suffit de passer de l'autre côté du mur. On y trouve ce à quoi l'on pouvait s'attendre, c'est- dire un bourrelet de maçonnerie.

Cette maçonnerie (fig. 7) est axée sur l'éventuel conduit sous la digue. Elle déborde du mur de la largeur du trottoir, sur une longueur de cinq mètres et ne se poursuit pas au-delà sur la voie publique. Toutefois on constate, si l'on regarde la traversée de la route un bombement de 4 cm d'épaisseur, réparti sur une largeur de cinq mètres.

Une première hypothèse serait que la couverture de l'éventuel conduit, dépassant trop pour la route actuelle, ait été amincie pour éviter un ressaut important. Nous verrons plus loin ce que vaut cette idée.

Ce bombement conduit à la cuisine de l'hôtel du Parc, exactement en face. L'exploitante rencontrée raconta

Fig. 7 : Un bourrelet de maçonnerie.

que, voici dix ans, des travaux sur la route conduisirent à un effondrement de la voûte (selon ses termes), que le passage était depuis fermé par un mur en parpaings qui fuyait et qu'il n'y avait pas grand-chose d'intéressant à voir dans le conduit.

Fig. 8 : Le conduit dont il est question depuis le début de ce sous chapitre, avec, au fond, le mur en parpaings qui se situe à l'aplomb et sous le bord ouest de la route.

On retrouve ce passage (fig.8) à l'arrière du bâtiment de l'hôtel.

L'ombre au plafond soulignefl'arc en plein cintre qui clôt ce conduit, arc d'une épaisseur de 1,5 mètre. Le conduit lui-même présente une hauteur intérieure de 2.35 m pour une largeur de 2.5 m. La voûte est étonnamment propre.

L'arc (fig. 9) a une largeur intérieure de 2.6 m et une hauteur de 1.8 m. A l'extérieur le niveau du sol a été surélevé par rapport au bas du conduit (remblai).

La sortie vers le Cosson se prolonge entre deux bâtiments sur une distance de 11 à 12 mètres, tout en s'élargissant légèrement. En face, la pente du terrain s'accroît et l'eau devait rapidement retrouver la rivière (fig. 10).

Fig. 9 : La sortie du bief couvert.

En résumé, nous avons les indices suivants :

- la prise d'eau sur l'étang, aujourd'hui maçonnée,
- la traversée de la route dont on sait que la voûte s'est effondrée lors de travaux routier, vers la fin des années 90,
- le bief souterrain qui finit de traverser en droite ligne le bâtiment, vers l'est, avec sa fermeture en parpaings, vers l'est.
- le bief aérien entre les deux bâtiments.

Fig. 10 : Emplacement du bief aérien entre deux bâtiments.
Un escalier en partie détruit permettait d'accéder à l'eau.

Où se trouvait la roue ? Il n'y en a pas trace. Après trois cent cinquante ans d'inactivité, il aurait été incroyable d'en trouver une, même en mauvais état. Peut-être était-elle dans l'actuelle cuisine de l'hôtel, qui a gardé, elle aussi et malgré les rénovations, un aspect très médiéval, avec, sur son flanc sud, un bel escalier extérieur.

Le plan Poictevin[21] apporte réponse à ces questions (fig 11).

Il comporte 2 parties : l'élévation en haut et le plan dessous.

On voit dans l'élévation la porte du parc avec une arche qui n'existe plus aujourd'hui, la maison du garde, le mur qui borde la digue côté Chambord et, dans cette digue, l'ouverture du canal.

Le plan permet de suivre ce canal de l'autre côté de la digue jusqu'au « Moulin le Comte », avec une partie ouverte, emplacement de la roue, qui se situait donc dans la cuisine actuelle du restaurant.

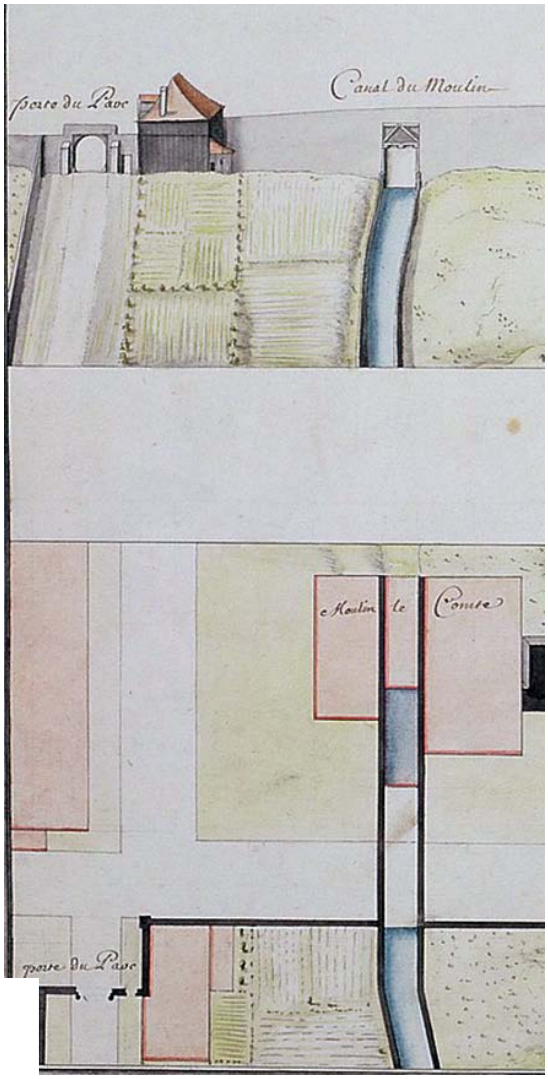

Fig. 11 : Le moulin sud, d'après le plan Poictevin (vers 1680)

La prise d'eau du moulin sud s'élève à 2.1 m environ à partir du sol actuel de Chambord.

[21] Bibliothèque municipale de Saumur ; cliché n° 12

Au bas du mur qui maçonne la digue, les pierres présentent, irrégulièrement, des alvéoles. Ces trous sont, selon toute probabilité, la marque du contact avec une eau acide pendant des siècles.

Un dernier indice est visible sur le plan[22] suivant (fig. 12).

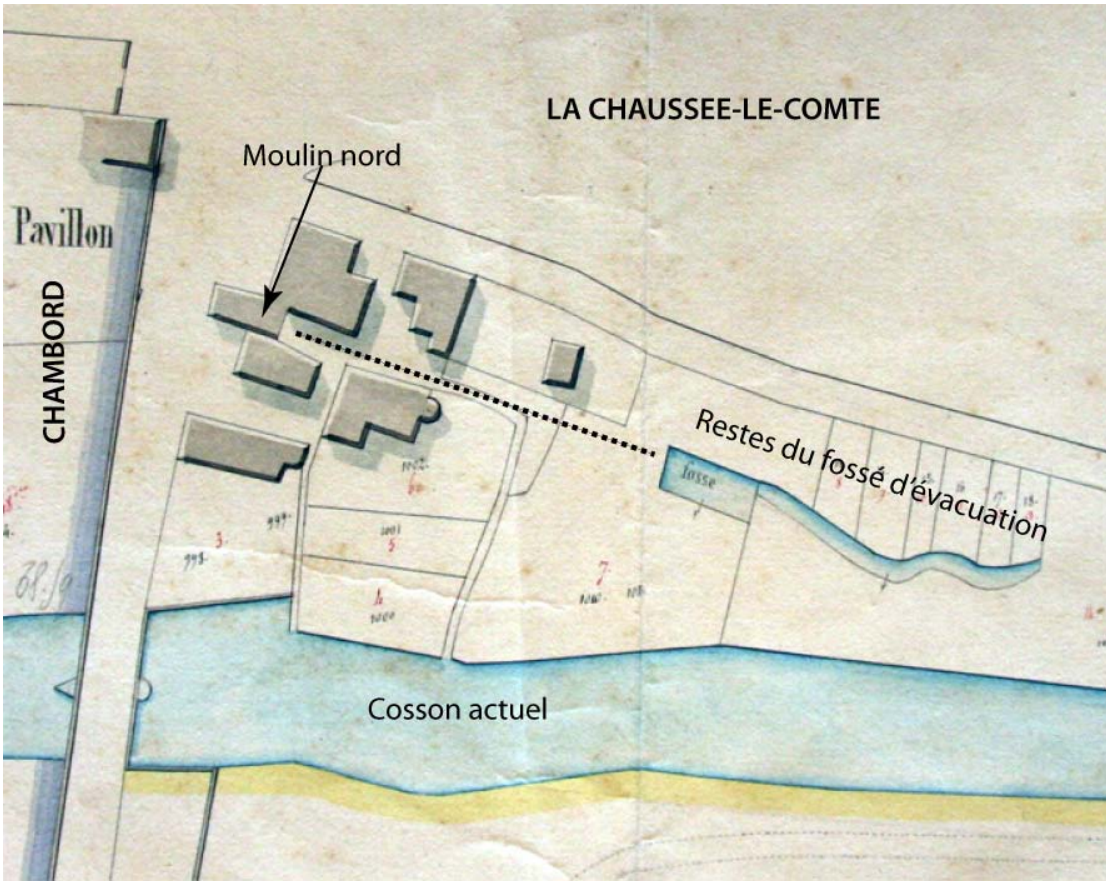

Fig. 12 : Dernier indice : on retrouve les restes du fossé d'évacuation.

Les gens du lieu[23] savent l'essentiel : il y avait là un moulin.

[22] A.D. Loir-et-Cher : 1 Fi 836 (XVIIIe).

[23] Je tiens à remercier particulièrement M. Jacques Lefebvre, agent forestier au Pavillon de La Chaussée, qui a attiré mon attention sur ces indices qu'il connaît bien. Mes remerciements vont aussi à Patrice Cassagne, professeur de Génie Civil, pour le relevé au théodolithe, et à Thomas Grappy, secrétaire de la Société des Sciences et Lettres à Blois, pour son soutien sur ce dossier et sa médiation aux Archives du Loiret et aux Archives Nationales à Paris.